



Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire
Commission de l'agriculture et du développement rural
Les présidents

VP/LH/da
D (2024) 33814

CONFIDENTIEL

Bernd LANGE
Président
Conférence des présidents
des commissions
PHS 08B043

Monsieur le Président,

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, et la commission de l'agriculture et du développement rural, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, ont procédé à une audition publique de confirmation le 6 novembre 2024 avec M. Olivér Várhelyi, commissaire désigné, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera chargé de la santé et du bien-être animal.

Le 16 octobre 2024, la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire et la commission de l'agriculture et du développement rural ont, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 3 de son annexe VII, reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M. Várhelyi.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites au commissaire désigné.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure.

Au cours de l'audition de confirmation, M. Várhelyi a pris des engagements concrets quant à son action future en tant que commissaire, ce que traduit le compte rendu.

Lors de leur réunion d'évaluation du 6 novembre, les coordinateurs des commissions ENVI et AGRI n'ont pas obtenu la majorité nécessaire des deux tiers des membres de la commission

DV\1309659FR.docx

appartenant à un groupe politique pour approuver l'appréciation selon laquelle le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège de la Commission et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées. Par conséquent, la majorité des coordinateurs a demandé des informations complémentaires au moyen de nouvelles questions.

À la suite des informations complémentaires fournies par le commissaire désigné, annexées à la présente lettre, les coordinateurs des deux commissions, représentant une majorité des deux tiers des membres des commissions appartenant à un groupe politique, ont, lors de leur réunion d'évaluation du 20 novembre 2024, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, approuvé l'appréciation selon laquelle le commissaire désigné, M. Várhelyi, possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

En outre, une large majorité des coordinateurs sont convenus de demander que le portefeuille d'Olivér Várhelyi soit remanié comme suit:

- transfert de la DG HERA à un autre commissaire;
- transfert des compétences concernant les droits liés à la santé sexuelle et génésique à un autre commissaire.

La Présidente de la Commission européenne devrait présenter une proposition en ce sens au Parlement en modifiant les lettres de mission de tous les commissaires désignés concernés.

L'avis de la commission invitée à participer à l'audition de confirmation est joint en annexe.

Au cours de la réunion d'évaluation, les coordinateurs du groupe Verts/ALE et du groupe The Left ont demandé d'intégrer des opinions minoritaires, qui sont également jointes en annexe.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Antonio DECARO

Président de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Veronika VRECIKOVÁ

Présidente de la commission de l'agriculture et du développement rural

Copie à: Borys Budka, président de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
Adam Jarubas, président de la sous-commission de la santé publique

Annexes:

- Avis de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
- Réponses aux questions écrites complémentaires
- Opinions minoritaires

CONFIDENTIEL

M. Antonio Decaro
Président
Commission de l'environnement,
de la santé publique et de la
sécurité alimentaire

M^{me} Veronika Vrecionová
Présidente
Commission de l'agriculture et
du développement rural

Réf.: D (2024) 32290

**Objet: Avis de la commission ITRE sur l'évaluation d'Olivér VÁRHELYI,
commissaire désigné à la santé et au bien-être animal**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, invitée à l'audition de confirmation d'Olivér Várhelyi, commissaire désigné, qui s'est déroulée le 6 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Tsvetelina PENKOVA
Vice-présidente de la commission ITRE

Annexe II – Réponses aux questions complémentaires

Déjà traduites par les services de la Commission européenne et publiées sur le site internet du Parlement: <https://elections.europa.eu/european-commission/fr/varhelyi/>

Annexe III – Opinions minoritaires
Évaluation du commissaire désigné Olivér Várhelyi

Verts/ALE

Lors de l'audition qui s'est tenue le 6 novembre, Olivér Várhelyi, commissaire désigné, n'a pas été en mesure d'apporter de manière satisfaisante l'assurance de sa capacité à être commissaire ou à être chargé de compétences dans les domaines de la santé et du bien-être animal.

En ce qui concerne la politique de santé, ses réponses ont montré un manque de considération pour la transparence nécessaire des financements, des marchés et des investissements publics dans le secteur de la santé, ainsi que pour l'importance que revêt l'accès des patients, qui constitue un enjeu essentiel de ce domaine d'action. En outre, ses réponses sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation n'ont pas apporté l'assurance qu'il reconnaît que l'avortement est une question de santé.

Quant au bien-être animal, ses réponses ont principalement fait référence à l'amélioration de la mise en œuvre et de l'exécution des dispositions existantes, sans fournir toutefois de précisions sur la manière d'y parvenir et sans faire preuve de connaissances concrètes sur les obstacles actuels en la matière.

Alors que l'approche «Une seule santé» présente un intérêt pour l'ensemble de son portefeuille, il n'a témoigné que de peu de considération pour certaines dimensions de celle-ci, en particulier en ce qui concerne l'importance que le bien-être animal, la biodiversité et l'environnement revêtent dans ce cadre.

À son bilan mitigé en matière de coopération lorsqu'il était commissaire à l'élargissement s'ajoute le fait que la législation attendue sur les régimes alimentaires durables et sains n'est pas prioritaire à ses yeux: il n'est donc pas possible de soutenir sa nomination.

The Left

Le candidat ne possède pas le bilan, l'expérience, les qualifications personnelles ni la compréhension approfondie nécessaires pour ce portefeuille. Plus particulièrement, il n'a pas admis la nécessité de dispositions législatives supplémentaires, notamment sur le bien-être animal au niveau de l'Union. Le candidat a affiché un manque de compréhension et de respect envers les problèmes rencontrés par les personnes LBGTQI+ et par les femmes, en particulier en ce qui concerne le droit à l'avortement. Le candidat a une connaissance lacunaire des systèmes de santé publique ainsi que des difficultés et des possibilités à prendre en considération pour garantir à tous le droit à des soins et à des médicaments appropriés, y compris à l'échelle mondiale. Le candidat n'était pas disposé à s'engager à entreprendre les changements nécessaires pour transformer de manière juste nos systèmes alimentaires afin qu'ils produisent des aliments sains et accessibles pour toute la population, tout en respectant les limites de notre planète ainsi que les droits et le bien-être des animaux.

En outre, le groupe The Left dénonce fermement le processus d'évaluation des commissaires désignés et regrette vivement que le Parlement n'ait pas rempli sa mission d'examen et

d'évaluation en bonne et due forme des candidats. Les décisions ont été prises en catimini et la réunion d'évaluation était inutile, la décision concernant les candidats ayant déjà été communiquée à la presse.